

ANNEXE À LA DEMANDE DE DISPENSE RÉVISÉE EN DATE DU 16 OCTOBRE 2000

WILLIAM MULTI-TECH INC.

Informations requises aux termes du deuxième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (la "Loi") et de l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*

1. ***Date prévue du placement:***

Sur réception de la dispense de l'obligation d'établir un prospectus en vertu du deuxième alinéa de l'article 12 de la Loi et de l'approbation finale de la Bourse de Toronto.

2. ***Brève description des titres à placer:***

Actions ordinaires et bons de souscription.

3. ***Nombre, prix et valeur totale des titres à placer:***

30 000 000 d'actions ordinaires (à 0,12 \$ l'action) et 10 000 000 de bons de souscription, chacun accordant à son détenteur pendant cinq ans le droit d'acheter une action ordinaire de la Compagnie au prix de 0,12 \$ l'action.

4. ***Mode de placement:***

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont placés directement par la Compagnie.

5. ***Produit net que l'émetteur prévoit tirer du placement, les emplois principaux envisagés pour cette somme ainsi que les fonds prévus pour chacun de ces emplois:***

Sans objet, les actions et les bons de souscription étant émis à titre de considération partielle pour la libération d'obligations de la Compagnie et de sa filiale Jacobina Mineracao e Comercio Ltda.

6. ***Nom de tout porteur vendant des titres, le cas échéant:***

Sans objet.

7. ***Nom de l'autorité compétente pour viser les documents d'information ou pour accorder une dispense, s'il y a lieu:***

Ce placement est assujéti à l'approbation de la Bourse de Toronto.

8. *Exemplaire de tout document d'information à être remis aux souscripteurs ou déposé auprès de l'autorité compétente:*

Sans objet.

Montréal, le 16 octobre 2000.

WILLIAM MULTI-TECH INC.

par : (s) Bélanger Sauvé

Bélanger Sauvé, à titre de conseillers juridiques
québécois de William Multi-Tech Inc.